



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 décembre 2016

Arrêté du 14 décembre 2016 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'arrêté du 14 décembre 2016, publié au Journal officiel du 17 décembre 2016, homologue une deuxième série de modifications du règlement général induites par l'entrée en application du règlement n° 596/2014 sur les abus de marché. Celle-ci concerne notamment les rachats d'actions par des sociétés cotées, certaines règles applicables aux analystes financiers et à certains journalistes professionnels diffusant des analyses et les lanceurs d'alertes.

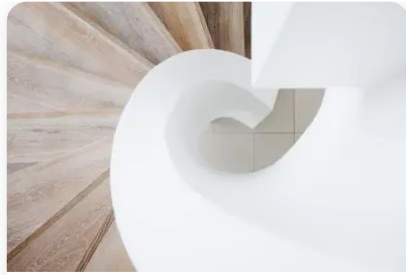
Source : JORF

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

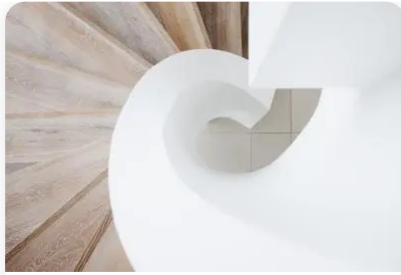




ARTICLE STRATÉGIE

16 janvier 2025

Nos priorités d'action et de supervision

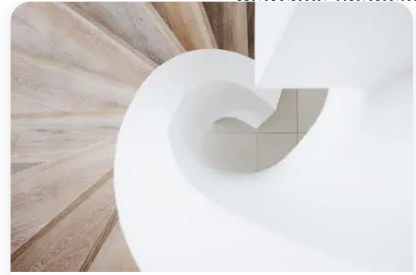


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

14 janvier 2025

Notre gouvernance



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

05 novembre 2024

La Commission des sanctions



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02